

Michelin : la CFE-CGC rappelle ses principes de négociations de PSE

La CFE-CGC prend acte de la volonté de Michelin de ne procéder à aucun licenciement dans la restructuration de l'ingénierie et l'arrêt de l'activité rechapage à La Combaude qui se traduisent par 164 postes supprimés à Clermont Ferrand d'ici à fin 2018 et 330 postes supprimés dans l'activité rechapage qui fermera fin 2017. Ces suppressions de postes avec reclassements ou départs volontaires sont le minimum acceptable : aucun argument n'aurait pu justifier des licenciements économiques dans un contexte de résultats historiques du groupe.

La CFE-CGC souligne cependant que les salariés de l'ingénierie vont devoir mettre en pratique de nouveaux métiers et de nouveaux modes de fonctionnement dans de nouveaux processus qu'on leur a imposés. Ceux touchés par la suppression de leur poste seront concernés par des mesures d'âge, des mesures de reclassement interne, et des mesures de reclassement externe, toutes basées sur le volontariat.

La CFE-CGC va s'engager dans la négociation d'un PSE (Plan de Sauvegarde de l'Emploi) selon les quelques principes suivants:

- o Le reclassement devra être basé sur le volontariat et non pas sur une pression plus ou moins officielle pour faire partir certaines personnes
- o Le reclassement interne ne devra pas constituer une rupture dans la carrière des salariés concernés, ni une rupture dans la progression salariale. Il devra s'accompagner d'un plan de formation ad-hoc pour offrir aux salariés concernés les meilleures opportunités de réussite dans leur nouveau métier.
- o Les réorganisations ne devront pas s'accompagner d'un accroissement de la charge de travail pour ceux qui sont maintenus dans leur poste.
- o Les mesures de départ en retraite devront permettre d'assurer aux salariés concernés un niveau de pension de retraite (régime de base et complémentaire) équivalent à ce qu'ils auraient perçu si leur activité avait été maintenue jusqu'à obtention des droits à taux plein.

La CFE-CGC dénoncera avec la plus grande fermeté toute délocalisation, de la part de Michelin. Une expertise de la stratégie poids lourds a été réalisée par l'expert du CCE et présentée aux élus lors de la réunion du 27 janvier 2016. Elle met en lumière deux évolutions: La première évolution est la planification d'une forte réduction des exportations de pneus Poids Lourd à partir de l'Europe vers le reste du monde. La seconde consiste à privilégier l'accroissement de capacité de production de pneus Poids lourd des sites espagnols ou italiens à celui de la Roche-sur-yon.

Contact CFE-CGC
Jean-Christophe LAOURDE
Délégué Syndical Central